

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 1785)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL260

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après la seconde occurrence du mot :

« sociale, »

insérer les mots :

« son extrait Kbis, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de s'assurer de l'"identité" de la personne morale qui signale un contenu haineux.

Avec la mise en place du coffre-fort numérique, joindre un extrait Kbis sera à l'avenir encore plus simple.